



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-017

PUBLIÉ LE 16 JANVIER 2019

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2019-01-15-018 - Arrêté portant délégation de signature - SIP 17 SAINT

PETERSBOURG (4 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-01-15-018

Arrêté portant délégation de signature - SIP 17 SAINT
PETERSBOURG



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
Pôles Gestion Fiscale
Service des Impôts des Particuliers du
17ème arrondissement Saint Petersburg
32 rue Saint Pétersbourg – 75384 PARIS CEDEX 08

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17eme arrondissement SAINT PETERSBOURG

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme LEFEVRE Florence, Inspectrice Divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement SAINT PETERSBOURG, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.



Délégation de signature est donnée à Mme LABERNEDE Véronique, Inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement SAINT PETERSBOURG, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite 15.000 euros

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à M LE BARS Glen, Inspecteur adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement SAINT PETERSBOURG, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite 15.000 euros

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à Mme DELPLANQUE Clémence, Inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement SAINT PETERSBOURG, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite 15.000 euros

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme LABERNEDE Véronique	M LE BARS Glen	Mme DELPLANQUE Clémence
-------------------------	----------------	-------------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme GOUDICHAUD Catherine	M PAUVERT Thierry	M DECARPIGNY Nikolas
Mme AUGÉ Laurence	Mme EBERHARD Jeanne	M LE FRANCOIS Thomas
Mme AMARA Amira	M XAVIER Loïc	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme BERROUYNE Georgina	M SESTIER Christian	Mme LECLERCQ Alice
M BERTIN Julien	Mme LAKEHAL Samia	Mme KABOUCHE Sabrina
Mme GUILLAUME Laurence	Mme CASTRY Anne	Mme FOURNIER Celine
Mme JANAHA MARTINS Olga		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme TESTU Fabienne	CONT	800
M RUI Marc-Emmanuel	CONT	800
MME CHAVAGNE Aude	AA	800
M PAUVERT Thierry	CONT	800
M LEFRANCOIS Thomas	CONT	800
MME GOUDICHAUD Catherine	CONT	800
M DECARPIGNY Nikolas	CONT	800
Mme KABOUCHE Sabrina	AA	800
M MASSON Sylvain	AA	800
Mme ROUILLE Sandrine	CONT	800
Mme N'GOTH Aurélie	CONT	800
Mme CANIQUITTE Célia	CONT	800
Mme EBERHARD Jeanne	CONT	800
Mme AUGÉ Laurence	CONT	800
Mme AMARA Amira	CONT	800
M DIBONGUE Serge	AA	800

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 15 janvier 2019

Le comptable,
Responsable du Service des Impôts des Particuliers
de Paris 17eme Saint Petersburg

SIGNÉ

Jean-Yves GROSS